

autres que l'adresse, tout le paquet deviendra passible de la taxe des lettres, en plein.

21°. Le terme "Amérique Septentrionale Britannique" dans la War-rant comprend le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve; et le terme "Indes Occidentales Britanniques" embrasse la Jamaïque, la Barbade, Antigue, la Trinité, et les autres Îles Britanniques communément appelées "les Indes Occidentales," avec la Guyane Britannique (comprenant Berbice et Demerara), le Honduras, les Bermudes et les Bahamas.

T. A. STAYNER,
Dép. M. de P. Gl.

IRLANDE.

—Si le procès de M. O'Connell a lieu, la procédure ne peut manquer d'être longue, car on assure qu'il n'a pas assigné moins de 30,000 témoins à décharge.

FRANCE.

Pour comprendre ce qui suit, il faut savoir que le duc de Bordeaux (Henri V.) en revenant d'Écosse, où il voyage depuis quelque tems, doit passer par l'Angleterre. Les journaux français légitimistes, prétendent que le duc de Nemours, sous prétexte de promenade, se rend à Londres, pour empêcher que le duc de Bordeaux n'y soit reçu.

Le journal la *France* a encore été saisi, vendredi dernier. Cette fois, c'est à l'occasion d'un article relatif au voyage de M. le duc de Nemours à Londres, au moment où Mgr. le duc de Bordeaux doit s'y rendre. On sait que le numéro de la *France* du 21 octobre a également été saisi. Le ministère public, s'apercevant sans doute que la première saisie avait été faite légèrement et que l'article qui l'avait motivée ne pourrait attirer sur ce journal une condamnation, a joint les deux affaires, et M. Frédéric Dollé, gérant responsable, a été cité devant la cour d'assises pour le 9 novembre, pour répondre à la prévention des délits:

1°. D'attaque contre le principe et la forme du gouvernement fondé en 1830, et contre les droits que le roi tient du vœu de la nation et de la Charte constitutionnelle;

2°. D'adhésion publique à une autre forme de gouvernement, en attribuant des droits au trône à une personne bannie à perpétuité par les lois, et en exprimant le vœu, l'espoir ou la menace d'une restauration de la dynastie déchue, et de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel;

3°. D'offense envers des membres de la famille royale;

4°. D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi;

Délits prévus par les lois du 17 mai 1819, 25 mars 1822, 29 novembre 1830 et 7 septembre 1835.

ESPAGNE.

Le correspondant radical du *Courrier des Etats-Unis* s'exprime ainsi:

La reine d'Espagne est déclarée majeure par les cortès, à une très forte majorité. Elle a prêté serment en cette qualité. Cette mesure aura certainement pour effet d'amortir les hostilités dont une partie de l'Espagne est encore le théâtre. Ce n'est pas cet événement qui fermera, comme par miracle, les plaies de ce malheureux pays; mais on ne peut nier qu'il ne doive être d'une certaine influence sur l'esprit public, au moins pendant un certain laps de temps.

—On écrit de Madrid au *Courrier des Etats-Unis*, le 9 novembre:

"Depuis hier la ville a pris un air de fête et de solennité. De toutes parts les musiques de régimens, entourés de soldats portant des torches allumées et accompagnées d'une foule immense, parcourent les rues, exécutant des sérénades sous les fenêtres de la Reine, des ministres et des principales autorités. La reine est l'objet, en ce moment, de toutes les conversations, son nom est dans toutes les bouches, on suit, on observe tous ses regards, toutes ses paroles, on s'informe des moindres faits qui la concernent, on veut augurer de l'avenir du pays par ses premiers actes.

"Aujourd'hui à une heure, tous les députés se sont réunis dans la salle des ambassadeurs pour présenter leurs félicitations à S. M. La Reine est entrée à une heure et demie et s'est dirigée vers le trône, auprès duquel les ministres et les dignitaires du palais et la maison de la Reine ont pris place debout. L'infante, sa sœur s'est assise à sa gauche sur un siège moins élevé. Tous les députés, qui s'étaient levés à son arrivée, se sont assis aussitôt après. A toutes les époques les Cortès espagnoles ont toujours eu le droit de s'asseoir en présence de leurs souverains.

"M. Olozaga s'est levé, et, s'étant avancé de quelques pas vers le trône a prononcé un discours conçu à peu près en ces termes:

"Madame,

"Les députés ont l'honneur de se présenter devant votre Majesté pour lui offrir le respectueux hommage de leur dévouement. Après avoir discuté d'une manière libre, mûre et solennelle la grave question de la majorité de Votre Majesté, ils ont voté d'après leur conscience, mais ils ont tous unanimement demandé à se présenter à votre Majesté, pour lui offrir une loyale coopération comme députés et comme Espagnols. Cette coopération est d'autant plus nécessaire que de récents événements ont prouvé combien il est dangereux, dans les Etats régis par le système représentatif, que le gouvernement suprême ne s'accorde pas avec la majorité des Chambres."

"La Reine a lu sa réponse dont je vous envoie le sens, car la *Gazette* n'en publiera le texte que demain. Intimidé au commencement, elle s'est rassurée bientôt, et a lu sa réponse avec une expression et une gravité

vraiment remarquables: elle a appuyé avec force sur le passage relatif au gouvernement constitutionnel, faisant connaître par là qu'elle sentait vivement ce qu'elle disait. Voici le résumé de ce qu'elle a dit:

"Messieurs les députés,

"Je suis heureuse de me voir pour la première fois entourée des représentans de la nation, et de recevoir les hommages du dévouement dont vous m'assurez de sa part. Demain je prêterai serment devant les Cortès. J'espère qu'avec leur loyale coopération je pourrai contribuer de mon côté au bonheur de la nation, qui le mérite bien, par tous les sacrifices qu'elle a faits en faveur de mon trône constitutionnel."

"Après avoir terminé son discours, la Reine s'est levée, et lorsqu'elle a eu descendu les marches du trône, M. Olozaga et tous les députés en masse ont quitté leurs places et se sont avancés vers elle. Une scène vraiment touchante a eu lieu alors: la Reine s'est adressée d'abord à M. Olozaga, en lui demandant de lui présenter plusieurs membres du Congrès. Celui-ci lui a nommé M. Martinez de la Rosa, président de la commission de la loi sur la majorité; M. Gonzalez-Bravo, secrétaire et plusieurs autres membres les plus importants du Congrès. Les députés ont fait cercle autour de S. M. qui a causé avec eux de la manière la plus simple et la plus expulsive. Beaucoup ont voulu par quelques paroles protester de leur dévouement, de leur affection à sa personne. En apercevant M. Cortina, la Reine l'a salué particulièrement et lui a demandé des nouvelles de sa santé. Le chef des progressistes a pris la main de M. Crook en disant:

"Madame, voici M. Crook qui, obéissant à sa conscience, a voté hier contre la loi de votre majorité; mais il a ému l'Assemblée en demandant à se joindre au Congrès pour venir vous porter ses hommages et ses félicitations.—Oui, a dit M. Crook, Votre Majesté n'aura pas de sujet plus fidèle que moi." M. le marquis de Taberniga s'est approché, et à également protesté de son dévouement à la Reine. S. M., après avoir salué l'Assemblée, s'est retirée chez elle.

"Le sénat qui est venu plus tard, a été introduit auprès de S. M. Il lui a rendu les mêmes hommages. S. M. s'est entretenue avec le président, M. Onis, avec M. le duc de Rivas, M. le duc de Frias, le général Narvaez et les autres sénateurs qu'elle connaissait déjà. Le président lui a demandé la permission de lui baiser la main. L'infant don François de Paule, sa femme et les deux princes ses fils avaient été reçus par la Reine avant cette cérémonie.

"On n'a pu encore rien découvrir sur les auteurs du complot contre le général Narvaez; on a procédé seulement à quelques arrestations. Plusieurs rédacteurs de l'*Espectador* et de l'*Eco del Comercio*, ont été arrêtés et mis au secret. L'*Espectador* n'a pas paru aujourd'hui."

On écrit au même journal de Bayonne, le 11 novembre:

"Les nouvelles des provinces basques deviennent très satisfaisantes et témoignent en faveur du bon-esprit qui anime les populations biscayennes pour le gouvernement central et la Reine Isabelle II.

"Nous avons des lettres de Burgos, de Vittoria et de Bilbao, du 10; partout la nouvelle de la proclamation de la majorité de la Reine à la presque unanimité avait été reçue avec enthousiasme, à Burgos comme à Madrid et à Ségovie. Il y avait eu des illuminations et des sérénades, aux sons répétés des cloches et au bruit de l'artillerie."

DECES.

En cette ville, le 23 du courant, l'honorable Dr. R. Kimbert membre du Conseil Législatif. Le pays perd en lui un ami et un défenseur. Sa résignation à la volonté de Dieu et les pieux semimens qu'il manifesta pendant tous les cours de sa maladie, sont un témoignage bien consolant des heureux effets de la véritable religion et de la douce influence qu'elle sait exercer sur les cœurs.

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémi en s'adressant au curé du lieu. P. BEDARD, Ptre.
St. Rémi, 18 décembre 1843.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.